

# ASSEMBLÉE NATIONALE

25 février 2014

---

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - (N° 1536)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° CE2

présenté par

M. Noguès, rapporteur pour avis au nom de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire

-----

### ARTICLE 5 A

Après la deuxième occurrence du mot :

« avec »,

insérer les mots :

« les réseaux locaux d'acteurs de l'économie sociale et solidaire et » .

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision et de cohérence avec la composition des participants aux conférences régionales prévue à l'article 5 B.